ا لرقم	الموضوع Droits des adolescents		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث	
Tunisie ग्री		موقع الواب:	المصدر : La Presse	3/ 4/
العدد و [ص]:		التاريخ 2012-07-2012		مركر المراه العربية للتدريب والبحــوث

Premier Congrès national de l'orphelin Adoption-kafala : le bras de fer improvisé

L'association de soutien des enfants orphelins et démunis, La rose de l'espoir, a tenu, hier à Tunis, le premier congrès national de l'orphelin; une initiative qui, d'apparence, sert la protection matérielle et morale des enfants sans soutien familial et incite le public à leur apporter ce dont ils ont besoin sur le plan affectif et matériel mais, au fond, s'avère une action méthodique pour l'abolition de l'adoption et sa substitution par le parrainage ou la kafala.

Prenant la parole comme invité d'honneur, le cheikh Habib Ellouz, membre de l'ANC, a longuement fait l'éloge du statut de l'orphelin en se référent au statut du Prophète Mohamed, l'exemple-type de l'orphelin qui emprunte le droit chemin. Il cite le Prophète qui appelle à la kafala et se met sur un pied d'égalité avec le parrain. M. Ellouz, et tout en argumentant son allocution par des versets du Coran, explique l'intérêt qu'accorde l'Islam à la protection des orphelins et à la garantie de leurs droits matériels et moraux. «Chacun d'entre nous peut décéder à tout moment et laisser derrière lui des enfants orphelins, sans soutien. C'est pourquoi, nous devons tous prendre conscience de la situation délicate des orphelins, les aider à vivre en dignité jusqu'à ce qu'ils soient aptes à subvenir à leurs besoins et à mener leur vie. Si nous nous appuyons sur notre culture arabo-musulmane, nous parviendrons, sans grande peine, à protéger les orphelins et les aider à devenir de bons citoyens», indique M. Ellouz. Et d'ajouter que l'ANC se penche sur la question, dans le cadre notamment des préoccupations sociales et est ouverte aux propositions et projets de la société civile sur l'élaboration d'une stratégie efficace sur ce point.

L'adoption : à la limite du diabolique ?

L'intérêt qu'accorde la Chariaâ pour la protection des orphelins et les vertus de la kafala, tel est l'intitulé de l'intervention de M. Mohamed Bouzghiba, directeur de l'union des fékih de Tunis. L'orateur a insisté, d'emblée, sur l'importance qu'accorde l'Islam aux orphelins en tant qu'êtres humains et l'impératif de respecter leurs droits matériels —notamment en matière d'héritage— mais aussi ceux, moraux. Suite à cette introduction, l'orateur est entré dans le vif du sujet, à savoir les vertus de la kafala et les «inconvénients parfois scandaleux de l'adoption», selon ses propos.

Pour ce qui est des vertus de la kafala, M. Bouzghiba a indiqué que ce système de parrainage —bien que promu par l'Islam— est fonctionnel bien avant cette phase historique. En effet, la Sainte Maryem et le prophète Moîse ont été parrainés bien avant l'Islam. «Ce système permet de protéger et l'être humain en tant que tel et la continuité de

la race humaine», indique-t-il. Une protection conditionnée, souvent temporelle —puisque les parents biologiques peuvent à tout moment récupérer leur enfant, sans pour autant se soucier des traumatismes psychologiques qui peuvent en résulter. M. Bouzghiba passe sous silence ce point pourtant fondamental dans la kafala. Il cite par ailleurs l'impossibilité, pour le parrain, de choisir l'orphelin parrainé comme si c'était un point positif: l'important c'est d'apporter à l'orphelin un certain confort matériel. Si l'aspect affectif et moral dépend de l'attirance spontanée du parrain envers le parrainé, ce côté s'avère, ainsi, secondaire. L'on comprend donc que le parrainage ne vise qu'à soutenir —provisoirement— l'orphelin jusqu'à ce qu'il soit récupéré par ses parents ou jusqu'à ce qu'il grandisse. Il n'est donc pas question d'apporter à l'enfant le substitut affectif ni une famille alternative, capable de combler ses frustrations affectives et de l'aider à surmonter les lésions psychologiques et morales causées par le décès de ses parents! L'orphelin doit donc endosser son statut d'orphelin toute sa vie!

Par ailleurs, l'orateur dénonce la loi de l'adoption, introduite dans notre législation par le feu et leader Habib Bourguiba, comme étant une loi intruse, imposée, voire parachutée dans notre culture arabo-musulmane. «L'adoption est prohibée par l'Islam et est mal vue même avant l'ère du Prophète Mohamed. L'histoire du prophète Youssef prouve les inconvénients scandaleux et atroces d'une telle action», indique M. Bouzghiba. Pourtant, ce genre de déviations morales ne manquent pas dans l'Histoire de l'humanité. Certaines ont même eu lieu dans des cercles familiaux confirmés. Des faits divers incestueux sont décelés dans l'Occident comme dans les pays arabes, et ce, depuis la nuit des temps. Ce qui ne prouve guère le rapport entre l'adoption et la déviation.

L'orateur a cité, également, l'inconvénient du mensonge et ses répercussions sur l'enfant adopté. Pourtant, les spécialistes en psychologie insistent sur l'importance d'informer l'enfant, et d'une manière progressive et intelligente, sur sa réalité, et ce, dès les premières années de son existence. Le pseudo-problème du mensonge tient-il donc vraiment?! L'orateur termine son argumentation anti-adoption par le problème de l'héritage. Si l'enfant adopté porte, désormais, le nom de famille de l'adoptant, qu'adviendra-t-il de l'héritage des autres enfants biologiques du parent adoptant et défunt? Selon l'orateur, l'enfant adoptif n'a pas le droit à l'héritage. Pire, s'il en reçoit une part, c'est qu'il obtient ce qui ne lui revient pas de droit. Conclusion: les parents adoptifs —ou parrains— protègent, soutiennent et aident l'enfant à grandir. Mais il n'est absolument pas question de le considérer —en terme d'héritage— comme des leurs! M. Bouzghiba appelle, enfin, à réglementer la kafala et à donner la priorité aux parrains proches de l'enfant et ce, en contre -réaction par rapport à l'adoption et ses inconvénients.

Parents/enfants: pour une communication réussie

Comment traiter avec ses enfants et privilégier une communication douce, rassurante, fondée sur l'affection, le bon sens et le dialogue? C'est la problématique traitée par M. Ahmed Hakim, spécialiste dans le développement humain. Il s'agit d'une série de consignes destinées tant aux parents, qu'aux éducateurs et animateurs pour enfance. M. Hakim a expliqué, lors de son intervention, l'importance d'établir une communication étudiée, à même d'aider l'enfant à s'initier à l'art de la communication et à établir une relation proche de l'idéal entre les générations. «La souplesse en matière de communication entre adultes et enfants constitue un point de force fort efficient. Si l'enfant se trouve dans un contexte

communicationnel défavorable au dialogue et au développement affectif, il succombe à une certaine naïveté intellectuelle. Les efforts déplacés des parents sont voués à l'échec», souligne l'orateur. Il précise, par ailleurs, la différence entre l'être et le comportement. «Les parents tombent souvent dans la confusion entre l'être et le comportement. Mentir ne veut pas dire que l'enfant est un menteur. Et il est fort déconseillé de lui coller cette étiquette. Les parents doivent toujours faire comprendre à l'enfant que l'amour qu'ils lui vouent est inconditionné. C'est en lui expliquant ses torts qu'il apprend tout en préservant son estime de soi. Il ne faut jamais oublier que l'amour est une composante essentielle de la communication entre adultes et enfants», renchérit M. Hakim. Le spécialiste en développement humain explique, en outre, que la communication verbale n'est point restreinte au vocabulaire. Elle compte également le ton et le gestuel. Pour attirer l'enfant dans la chaîne communicationnelle, le parent est appelé à opter pour un ton rassurant. Il doit savoir impliquer et la raison et le côté affectif et émotionnel de l'enfant. C'est en optant pour une communication bien étudiée que le parent parvient à communiquer avec l'enfant. Une communication réussie contribue à la bonne éducation des chérubins.